

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2024-025

Séance du 23 avril 2024

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE VINGT-TROIS AVRIL À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2024.

Présents : CHARVET Aurélien, CAVILLON Hervé, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CAVILLON Hervé.

OBJET : Projet de carrière à Saint-Étienne-sur-Reyssouze : avis de la commune.

M. le Maire rappelle qu'il a informé l'assemblée d'une enquête publique concernant le
projet d'extension de la carrière de Saint-Étienne-sur-Reyssouze lors de la réunion du
conseil municipal du 26 mars 2024.

Le dossier est consultable en mairie de Saint-Etienne-sur-Reyssouze du 2 avril 2024 au
3 mai 2024. Un affichage doit être effectué du 15 mars au 3 mai 2024 dans les communes
comprises dans le rayon d'affichage.

Une délibération doit être prise par ces mêmes communes entre le 2 avril 2024 et le
18 mai 2024 pour donner un avis sur le projet de renouvellement et d'agrandissement de la
carrière d'argile exploitée par la SAS WIENERBERGER pour alimenter en matières
premières la briqueterie de Pont-de-Vaux.

M. le Maire présente la carte du site et précise que le renouvellement est sollicité pour une durée de 20 ans avec un agrandissement de 8,85 ha ce qui portera la surface totale du site à 43,8 ha. Un réaménagement du site après exploitation devra être effectué avec reconstitution du sol, ensemencement, conservation et plantation de haies, préservation de petits milieux aquatiques existants (fossés, mares...) et restitution à un agriculteur.

Vu l'article R.181-38 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 février 2024 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique à Saint-Étienne-sur-Reyssouze concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS WINERBERGER ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DONNER un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière d'argile de la SAS WIENERBERGER située à Saint-Étienne-sur-Reyssouze ;

DEMANDER à M. le Maire de notifier cet avis aux services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 votes pour et 1 abstention

DONNE un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension de la carrière d'argile de la SAS WIENERBERGER située à Saint-Étienne-sur-Reyssouze ;

DEMANDE à M. le Maire de notifier cet avis aux services de la Préfecture.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 23 avril 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

